

# ASSEMBLÉE NATIONALE

3 mars 2025

---

VISANT À INTERDIRE LE DÉMARCHAGE TÉLÉPHONIQUE - (N° 996)

Commission	
Gouvernement	

## AMENDEMENT

N° 43

présenté par  
M. Mendes

-----

### ARTICLE PREMIER

Cet amendement a été déclaré irrecevable après publication en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.